

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Négociations avec les Innus

Les membres du Groupe faune national tiennent à émettre leurs recommandations concernant la chasse, la pêche et le piégeage, tout au long du processus menant aux ententes complémentaires et au traité avec les Innus

Charlesbourg, le 30 avril 2003 – Les partenaires de la faune, c'est-à-dire la Fédération québécoise de la faune, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, qui ensemble, composent la majorité du Groupe faune national (GFN), demandent au gouvernement l'accès et les moyens d'examiner à fond les enjeux des négociations. Afin de faire leurs recommandations en ce qui concerne la chasse, la pêche et le piégeage, ils souhaitent pouvoir s'impliquer dans le processus menant au traité, par le biais du Groupe faune national.

Ce groupe conseille déjà le ministre responsable de la Faune et des Parcs, dans tous les dossiers concernant la gestion de la ressource faunique au Québec. Il est donc fortement suggéré que les consultations passent par ce groupe fortement ancré dans les structures régionales, via les groupes faune régionaux. Ces derniers représentent les gens du terrain, les utilisateurs locaux de la ressource qui cohabitent avec les Innus. D'ailleurs, ces négociations ne doivent pas être vues comme une affaire uniquement locale, car il a été clairement reconnu que les territoires visés par le Nitassinan et leurs ressources sont utilisés par les Québécois et les Québécoises de l'ensemble de la province, et que cette accessibilité doit être préservée.

Le Groupe faune national est une structure reconnue pour son expertise et son expérience dans le domaine faunique. C'est pourquoi les partenaires de la faune recommandent au ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Benoît Pelletier, d'écouter leurs recommandations en réaction aux propositions des négociateurs lorsque nécessaire, et ce,

tout au long du processus menant aux ententes complémentaires et vers la signature d'un traité.

Pour faciliter ou garantir l'acceptation de ces ententes, des notions importantes doivent être négociées et définies, telles que les modalités du partage des ressources fauniques entre les communautés, l'élaboration des règlements de chasse, de pêche et de piégeage, ainsi que les définitions, l'encadrement et le suivi de la pratique des activités ancestrales.

Par ailleurs, nous souhaitons que la signature de l'entente de principe d'ordre général soit associée à la reconnaissance et à l'implication du Groupe faune national et de ses membres comme interlocuteurs privilégiés dans tous les dossiers de négociation à caractère faunique.

De plus, nous demandons que la signature de l'entente de principe soit conditionnelle à l'assurance que des ententes sectorielles complémentaires (ESC) seront négociées et conclues sur les points suivants, avant la signature du traité.

- ESC sur la gestion globale de la faune et définition du principe de conservation;
- ESC pour le saumon en raison des ententes internationales actuelles (OCSAN);
- ESC pour les oiseaux migrateurs en lien avec le traité nord-américain;
- ESC sur la gestion des territoires fauniques en raison des droits d'utilisation et d'occupation consentis par le gouvernement du Québec aux autochtones;
- ESC sur le réseau des « Réserves à castors »;
- ESC sur l'harmonisation, l'application et la transparence des règles du Canada, du Québec et des Innus, en matière de gestion de la faune et d'occupation du territoire.

Il va de soi que cette liste n'est pas définitive et que les négociateurs de chaque partie pourront y ajouter toute autre considération logique, fondée et légitime, en lien avec la faune.

Dans ces négociations, l'expertise du GFN sera indispensable, non seulement pour élaborer des propositions qui obtiendront l'appui de la population, mais aussi parce que les enjeux discutés prochainement influenceront toutes les ententes à venir, avec d'autres nations autochtones.

Sources :

Annie Guertin
Responsable des relations publiques
Fédération québécoise de la faune
1 888 LAFAUNE (523-2863)
fede@fqf.qc.ca

Philippe St-Pierre
Agent de communication
Fédération des pourvoires du Québec
1 800 567-9009, poste 228
pstpierre@fpq.com

Hélène Thibault
Responsable des communications
Fédération québécoise pour le saumon
atlantique
(418) 847-9191, poste 104
hthibault@saumon-fgsa.qc.ca
Suzanne St-Amour
Directrice générale
Fédération québécoise des gestionnaires de
zecs
(418) 527-0235
suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

Philippe Tambourgi
Biologiste / Coordonnateur faunique
Fédération des trappeurs gestionnaires du
Québec
(418) 872-7644/ 1 866 260-7644
philippe.tambourgi@ftgq.qc.ca